

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 18 juin 2026

D04_18062026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance restreinte, dans l'amphithéâtre 7 de la galerie des amphis, sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées : SETI, SDL, SUAPS

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, RAMBAUD Romain, BOURREL Romain, BRETON Jean, DEPAU Giovanni, DE ROSNY Eve, DEPRET Christian, MACLEAN Catriona, CHALON Nathalie, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, MOREIRA Philippe, RAULIN Raphaël, ORAND-MILLET Eléa, NANTAS Rémi, MARION-BONNET Lizon, PICCARRETA Tom, PONS Lola, GUIDETTI Malo, YEDIOU Lissoun, LE GAL Antoine, DIALLO Aminata, TONDEUR Léa, RIOU Cassandra, GEORGER Johann.

Membres représentés : CHAACHOUA Hamid (procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à BRETON Jean), SEIDELIN Signe (procuration à GIROUD Séverine), VADCARD Lucile (procuration à LEMASSON Germain), CARNEL Jean-Stéphane (procuration à DE ROSNY Eve), CASTEBRUNET Hélène (procuration à DEPRET Christian), MARTINEZ MARCOUX Marie-José, (procuration à DEPAU Giovanni), NEVES Manuel (procuration à RAMBAUD Romain), BAILE Henri (procuration à BOURREL Romain), BALZAN Hugo (procuration à RIOU Cassandra), CANCELLIER Lola (procuration à MARION-BONNET Lizon), DUMON Astrid (procuration à GUIDETTI Malo), FANOU NOUDJODOGOUTO Montonde Stanislas (procuration à PONS Lola).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant la demande d'approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées : SETI, SDL, SUAPS ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les modalités des études et les contrôles des connaissances et des compétences des formations accréditées : SETI et SDL, du SUAPS, sous réserve de l'intégration des modifications actées en séance relatives à l'article 3 (modalités de minoration des notes liées aux absences et aux contrats de rattrapage).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	13
Nombre de votants	40
Voix favorables	27
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées : SETI, SDL, SUAPS sous réserve de l'intégration des modifications actées en séance relatives à l'article 3 (modalités de minoration des notes liées aux absences et aux contrats de rattrapage).

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 03 juillet 2026

Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes



Serge SLAMA

Publié le : 08 juillet 2026

Transmis au Rectorat le : 09 juillet 2026

REGLEMENT DES ETUDES DU SERVICE DES LANGUES (SDL)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2026 - 2027

SERVICE DES LANGUES :

Régime/ Modalités : *(cocher la ou les cases correspondantes)*

Régime : ☒ formation initiale ☒ formation continue

Modalités : ☒ présentiel ; ☒ enseignement à distance ; ☒ hybride ; ☒ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DIRECTRICE DU SERVICE DES LANGUES : MONICA MASPERI

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs de la formation en langues et compétences visés

1.1 - Objectifs de la formation en langues

Le Service Des Langues (SDL) de l'Université Grenoble Alpes a pour vocation d'offrir des formations en langues aux étudiants spécialistes d'autres disciplines, ainsi qu'à des personnes désirant acquérir des compétences langagières dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Ces enseignements peuvent porter sur de la langue de spécialité, en rapport avec une filière d'enseignement donnée, ou concerner la langue de communication générale. Ces enseignements visent à :

- accompagner et soutenir l'apprentissage des langues et leur utilisation dans les parcours académiques et professionnels des apprenants ;
- valoriser leurs compétences langagières à travers des certifications adaptées aux différents besoins ;
- préparer les apprenants pour tout projet de mobilité.

1.2 - Compétences visées, communes à l'ensemble des enseignements

Les enseignements du SDL sont tous adossés aux orientations du CECRL et du volume complémentaire (Conseil de l'Europe 2001, 2020). Ils visent le développement de compétences dans toutes les activités langagières : compréhension et expression orale/écrite, interaction orale/écrite et médiation. Au-delà des compétences langagières, des compétences plus transversales, telles que les compétences interculturelles, d'intercompréhension ou spécifiques à la communication professionnelle sont également développées de façon plus ciblée en fonction des cours suivis.

II – Organisation des enseignements

Article 2 : Organisation générale des enseignements

Les formations du SDL se déclinent en deux grands volets :

- la « langue de spécialité » : langue obligatoire dont l'enseignement et l'évaluation sont définis par la maquette de la filière de spécialité
- la « langue à choix » dont le choix n'est pas déterminé par la maquette de formation : elle s'adresse à un public plus large incluant des stagiaires en formation tout au long de la vie et des étudiants inscrits à titre individuel en formation initiale ; pour les étudiants en formation initiale, on distingue entre LVE (enseignement obligatoire) et ETC (enseignement optionnel) pris en charge sur un certain nombre de semestres par les composantes

Les formations en « langue à choix » se présentent sous un format standard de 24 heures TD semestrielles incompressibles, équivalent à 3 ECTS (**pour rappel 1 ECTS = 25h de travail étudiant**).

En ce qui concerne l'apprentissage de la « langue de spécialité », le volume horaire alloué et l'équivalence ECTS sont spécifiés dans les maquettes de formation relatives aux filières concernées.

Le SDL propose également des formats alternatifs aux cours en présentiel (cours hybrides, formations à distance, et formations en autonomie tutorée). Certaines de ces modalités de formation peuvent être validantes en fonction des publics (cf. article 9).

2.1 - Enseignements de langue de spécialité

Les enseignements de spécialité se structurent par filières et années d'études. L'enseignement de la langue de spécialité est obligatoire, sauf si les étudiants ont obtenu une validation des acquis en langue vivante étrangère de spécialité selon les modalités spécifiées dans l'article 3.

Lorsque des groupes de niveau sont organisés en langue de spécialité, l'affectation des étudiants à un groupe cible ainsi que l'éventuelle intégration dans un parcours ou dispositif de soutien s'effectuent suite à la passation d'un test de positionnement.

Dans le cadre de la redéfinition de la politique des langues destinée à être mise en œuvre à la rentrée 2027/28, une expérimentation sera lancée à la rentrée 2026 – 2027 au sein de la faculté des sciences, offrant la possibilité pour un étudiant ayant un très bon niveau en anglais (en route vers C1, attesté par le test SELF anglais) de prendre une autre langue que l'anglais au sein de l'offre de langues à choix que le SDL propose. A cet effet, tous les étudiants de L1 devront passer le test SELF anglais à la rentrée universitaire.

2.2 - Enseignements de langue à choix

Les enseignements de langue à choix sont organisés en groupes de niveaux (de A1.1 à C2, selon le CECRL) suite à la passation de tests de positionnement. Seuls les apprenants grands débutants, n'ayant jamais suivi de cours ou d'apprentissage dans la langue choisie, sont dispensés de ce test.

Ont accès à ces enseignements :

- les étudiants en formation initiale ayant une LVE dans leur cursus ;

- les étudiants pouvant choisir une langue optionnelle (ETC) avec prise en charge par leur composante de rattachement ;
- les étudiants ayant obtenu une validation des acquis (VAC) en langue vivante étrangère de spécialité selon les modalités spécifiées dans l'article 3 ;
- tout étudiant s'inscrivant au SDL de manière individuelle (sans prise en charge par la composante de rattachement) ou tout stagiaire inscrit via la formation continue de l'UGA (DFCA).

L'apprentissage d'une langue se construisant dans la durée, il est fortement recommandé de suivre un enseignement de la même langue au moins sur deux semestres consécutifs.

Au-delà du niveau A2, les apprenants ont la possibilité dans certaines langues de choisir un cours de langue thématique en fonction de leurs objectifs, de leurs intérêts et des possibilités offertes par l'offre de formation du SDL.

Article 3 : Validation des acquis en langue vivante étrangère

Pour les enseignements de langue à choix, tout étudiant étranger ayant validé l'équivalent du Baccalauréat ou disposant d'un diplôme supérieur dans son pays d'origine et dans sa langue native, ainsi que tout étudiant étranger ou français pouvant fournir une certification officielle de niveau C1 dans l'une des langues enseignées au SDL, pourra **solliciter la validation des acquis en langue pour cet enseignement auprès de sa composante au moment de l'inscription (démarche obligatoire)**. La validation des crédits correspondant à la LVE-ETC de langue dans les maquettes se fait sans attribution de notes. L'UE acquise par validation est neutralisée pour le calcul de la moyenne à chaque semestre.

Pour les enseignements de langue de spécialité, l'anglais est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pas le niveau B2 ou C1 acquis (se référer au Règlement des Études de la composante).

Lorsqu'une validation des acquis est accordée sur la base des certifications présentées ou de l'expérience professionnelle en langue étrangère pour un enseignement de langue obligatoire ou de langue de spécialité au SDL, l'étudiant concerné a la possibilité de suivre un autre enseignement (cf. règlement de la composante) dans la langue de son choix sans que des frais d'inscription lui soient demandés, sous réserve de places disponibles.

III – Assiduité

Article 4 : Assiduité aux enseignements

La présence aux formations (en présentiel, à distance ou en hybride) est obligatoire et aucune dispense d'assiduité n'est accordée en dehors des cas spécifiés à l'article 3 (VAC) et à l'article 9 (décision de l'établissement).

Pour les enseignements de langue à choix, toute absence à un cours doit être justifiée auprès de l'enseignant en charge du cours avec un certificat (médical, de décès, ...) ou une attestation officielle (examen, concours, etc...). Celui-ci se charge de contrôler et de reporter sur le fichier des présences les absences justifiées (ABJ) ou injustifiées (ABI) des étudiants. Ces pièces justificatives doivent également être adressées par l'apprenant à la scolarité du SDL pour le suivi de l'assiduité. En cas d'absences injustifiées de

plus d'un quart du volume total de l'enseignement, c'est-à-dire au-delà de **3 absences non justifiées** la moyenne obtenue au semestre est minorée de 25%. Les absences doivent être justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés. Les justificatifs d'absence ne seront plus recevables après la fin du semestre concerné.

Pour les enseignements de langue de spécialité l'assiduité est également obligatoire. Pour la manière de traiter les absences, se référer aux règlements des composantes. Dans tous les cas, le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

IV- Évaluations

Article 5 : Modalités d'organisation du contrôle des connaissances et compétences

L'évaluation au SDL se fait en Contrôle Continu, selon des modalités légèrement différentes en fonction du type de cours :

- Évaluation continue et une évaluation terminale (**ECET**), pour la langue de spécialité ;
- Évaluation continue intégrale (**ECI**), pour la langue à choix

L'ECET porte sur 2 évaluations au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des deux) plus une évaluation terminale (**ET**). La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60 % de la note finale.

L'ECI porte sur 2 évaluations au minimum. Aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 % de la note finale.

5.1 – Organisation des sessions

Deux sessions de contrôle des connaissances et compétences sont organisées chaque semestre : une session initiale et une session de rattrapage (deuxième chance).

Attention : une seule date est proposée pour la session de rattrapage pour les semestres 1 et 2. (Cf. 5.4 pour exception).

5.2 – Absences aux évaluations

LANGUE À CHOIX : Absence aux évaluations (ECI)	- En cas d'absence justifiée (ABJ) lors des évaluations en ECI, une évaluation de rattrapage est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. S'il n'est pas possible de proposer une évaluation de rattrapage, l'enseignant doit : soit calculer la moyenne sans considérer cette note en cas d'absence justifiée (ABJ) aux évaluations intermédiaires, soit attribuer un zéro en cas d'absence injustifiée (ABI) aux évaluations. La note de la dernière évaluation du semestre doit nécessairement être prise en compte dans le calcul de la moyenne. - Si l'étudiant est absent à toutes les évaluations, il est considéré comme ABI. - L'assiduité est répercutée sur la moyenne finale : à compter de la 3^{ème} absence non justifiée la moyenne obtenue au semestre est diminuée de 25%.
---	---

LANGUE DE SPÉCIALITÉ : Absence à l'ET	– Seuls les enseignements de langue dispensés en anglais de spécialité font l'objet d'un examen terminal (ET, dans le cadre de l'ECET), en dehors des horaires des cours de langue. – Les étudiants absents à l'ET sont considérés comme défaillants (ABI) à l'examen terminal ou obtiennent un zéro (selon la modalité retenue par la composante dont le RDE prime). – En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'examen terminal, l'étudiant peut, sous réserve de faisabilité, se voir proposer une évaluation de rattrapage de nature et de durée équivalentes.
--	---

5.3 – Rattrapage en session 2 (deuxième chance)

Pour les enseignements de langue à choix (semestre 1 et semestre 2), la deuxième chance a lieu à la fin du semestre 2.

Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sur tout le semestre et inscrits dans un cours dont le niveau cible ne correspond pas au niveau obtenu au test de positionnement, doivent rattraper leur UE langue par une évaluation correspondant au niveau qu'ils auraient dû suivre (et non pas à celui du groupe dans lequel ils se sont inscrits).

Lorsqu'un étudiant en langue à choix passe directement en deuxième chance, sans avoir jamais assisté aux cours (ABI), le résultat obtenu dans le ou les semestres rattrapés est minoré d'office d'un 25%.

Intervalle entre les deux sessions	La date de la session 2 (deuxième chance) est définie en tenant compte des dates de publication des résultats de session 1 des composantes de l'UGA et, dans la mesure du possible, du délai de quinze jours, après publication des résultats.
Report de note de la session 2	– Pour les enseignements de langue à choix, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session, même si celle-ci est inférieure à la note de session 1. – La session 2 pour la langue de spécialité se déroule selon les modalités définies par les composantes concernées. En général, la note de la session 2 (deuxième chance) remplace seulement la note d'épreuve terminale (se référer aux RDE des composantes).

5.4 - Adaptation des modalités d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master : « *Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.* »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote en CFVU.

Article 6 : Validation, progression

6.1 – Règle générale d'obtention d'une UE Langue

L'UE Langue est considérée comme validée avec une moyenne de 10/20.

6.2 – Règles de progression dans l'UE au niveau supérieur (langue à choix)

Afin d'accéder à un cours de niveau de langue supérieur, le niveau de langue immédiatement inférieur doit être validé :

- soit par le résultat au test de positionnement ;
- soit par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20, aussi bien au Semestre 1 qu'au Semestre 2. Chaque semestre peut être rattrapé séparément en session 2 (deuxième chance).

Si un seul semestre sur les deux semestres correspondant à un même niveau est validé, l'accession à un cours de niveau immédiatement supérieur est soumise à la décision du responsable de la langue concernée.

En cas de moyenne inférieure à 10/20, l'UE langue peut être acquis par compensation pour l'obtention de l'année (voir les modalités définies dans les RDE des composantes). Dans ce cas, les étudiants n'ont pas à se présenter à la session 2 (deuxième chance). La poursuite de cette langue au SDL devra se faire dans le niveau non validé.

S'il n'y a pas compensation, l'étudiant peut se présenter à la session 2 (deuxième chance). La note obtenue dans cette session remplace la note obtenue en première session.

V- Résultats

Article 7 : Communication des résultats et jurys

La note finale obtenue par l'étudiant à l'issue de chaque semestre est communiquée par la scolarité du SDL aux composantes.

Les résultats sont communiqués aux étudiants après validation par les jurys de composantes.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit la signaler au responsable de la langue concernée dans les meilleurs délais.

Dans le cas de la langue de spécialité, les périodes de réunion des jurys de semestre sont définies au sein des différentes composantes.

Les résultats sont accessibles sur l'Intranet étudiant.

Article 8 : Cas d'UE langue non validée

Pour les enseignements langue à choix l'étudiant n'ayant pas validé l'UE Langue avec une note supérieure à 10/20 (voir article 5.2) peut se réinscrire dans le même niveau, y compris s'il a validé son année de formation.

De manière générale, en cas de redoublement d'année dans sa composante, l'étudiant ne peut suivre que les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Si la moyenne a été obtenue dans l'UE de langue, il ne pourra la poursuivre qu'en dehors des enseignements prévus dans la maquette.

VI- Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques

Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les étudiants à besoins spécifiques (EBS, cf. <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/>

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants entrepreneurs
- Étudiants engagés

Attention : Respecter les dates de campagne pour les demandes de reconnaissance de statut.
Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Pour les **enseignements de langue à choix (uniquement LVE)**, lorsqu'un étudiant démontre par un justificatif visé de sa scolarité ou un contrat de travail qu'il ne peut suivre aucun cours présentiel du niveau cible pour cause de chevauchement horaires, des formations initialement prévues pour les publics empêchés peuvent lui être proposées en dernier recours sous réserve de faisabilité et de validation par la direction.

Article 10 : Règles disciplinaires

10.1 Usage de l'IA

Pour la réalisation de travaux académiques (devoirs, essais, rapports, mémoires, etc.) et l'évaluation des apprentissages (contrôles terminaux, contrôles continus, mémoires, etc.), les étudiants doivent produire une réflexion personnelle, que le travail soit individuel ou collectif, et montrer leurs capacités d'analyse et de rédaction. Le respect des principes fondamentaux de l'intégrité académique, tels que l'authenticité et l'originalité d'un travail, s'impose aux étudiants.

Toute évaluation doit être accompagnée de consignes claires quant à la possibilité pour les étudiants de recourir aux outils d'Intelligence Artificielle générative et aux éventuelles limites de ce recours (aide à la formulation, aide à la recherche bibliographique, etc. – liste non exhaustive).

Lorsque l'utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle générative est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme tout emprunt ou citation d'une source externe. Le non-respect de la mention d'Intelligence Artificielle générative comme source, est assimilable à un plagiat. Dans le cadre

d'un travail pédagogique ou d'une évaluation, il est constitutif d'une fraude et pourra également faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

10.2 Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés. Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants.

En cas d'attitude irrespectueuse, de fraude aux évaluations/épreuves ou à l'inscription, une procédure disciplinaire peut être engagée par le Président de l'université, et instruite par le service juridique de l'université. Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Dans le cadre des évaluations, chaque étudiant ne doit conserver, pour composer, que le strict nécessaire, à l'exclusion de tout matériel ou document, sauf si le sujet le prévoit. Doivent donc être regroupés à l'endroit indiqué par le surveillant les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et documents non autorisés. Les objets connectés (à titre indicatif téléphones portables, même en qualité d'horloge, montres connectées, appareils permettant l'écoute de fichiers audio) ne sont pas autorisés, et doivent être éteints et rangés dans les sacs. Les oreilles du candidat pourront être vérifiées afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'écouteurs. Toute utilisation d'objets non autorisés pourra être constitutive d'un acte de fraude.

Article 11 : Évaluation des enseignements par les étudiants

Ce dispositif est fixé à l'article 15 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

« Afin d'assurer l'amélioration continue des formations, des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements sont mis en place selon des modalités définies par l'établissement pour lui permettre d'apprécier la pertinence de son offre de formation et d'évaluer la qualité de son offre ainsi que l'efficacité des innovations pédagogiques mises en œuvre au regard de la réussite des étudiants (...) »

Modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC)
Composante transversale : Service des Langues

MCCC 2026-27

Offre de formation en langues						Date approbation Conseil SDL : Date approbation CFVU : Formation Initiale/Formation C Présentiel												
Direction du SDL : Monica Masperi																		
Intitulé des enseignements	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)							NOMBRE D'HEURES					
						Evaluation initiale				Seconde chance			CM	TD	CM/TD	TP		
						Evaluation Continue (ECI)	Coef. sur %	Evaluation Terminale (ET)	Coef. sur %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	Evaluation supplémentaire (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. sur %						
SEMESTRE 1																		
LVE et ETC langues à choix																		
Parcours suivi / Langue de communication		UIW1xxx				Ecrit et Oral	100%	NON			NON	Ecrit* (1h)	100%		24			
Offre thématique / Actualités et Sociétés		UIW1xxx				Ecrit et Oral	100%	NON			NON	Ecrit* (1h)	100%		24			
Apprentissage en Autonomie Validante (EAD)		UIW1xxx				Ecrit et Oral	100%	NON			NON	Ecrit* (1h)	100%		24			
LVE obligatoire (Anglais de spécialité)																		
cf. MCCC des composantes suivantes : DLST, Chimie-Bio, PHITEM, IM²AG, DSDA et LLASIC		UIWxxx				Voir MCCC Composantes									Voir MCCC Composantes			
SEMESTRE 2																		
LVE et ETC langues à choix																		
Parcours suivi / Langue de communication		UIW2xxx				Ecrit et Oral	100%	NON			NON	Ecrit* (1h)	100%		24			
Offre thématique / Actualités et Sociétés		UIW2xxx				Ecrit et Oral	100%	NON			NON	Ecrit* (1h)	100%		24			
Apprentissage en Autonomie Validante (EAD)		UIW2xxx				Ecrit et Oral	100%	NON			NON	Ecrit* (1h)	100%		24			
LVE obligatoire (Anglais de spécialité)																		
cf. MCCC des composantes suivantes : DLST, Chimie-Bio, PHITEM, IM²AG, DSDA et LLASIC		UIWxxx				Voir MCCC Composantes									Voir MCCC Composantes			
*Ecrit et/ou oral en dépendances optionnelles																		

*Ecrit et/ou oral en circonstances exceptionnelles

SERVICE DES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX						Date approbation CFVU : 18/06/2026 N° de version dans l'accréditation : NC Formation Initiale/Formation Continue Présentiel En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées																					
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	SEMESTRE		Nature de l'UE	ECTS	Coefficient(1) + (2)	Modalité choisie (Cf. annexe)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES							Règle du Max		
								1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	TP	TD/TP	CM/TD	CM/TP	Distanciel	OUI	NON	
								Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Evaluation Terminale (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %										
Affûter ses neurones	UCW0L101	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	O/Dossier/E					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Archéométrie	UCW0L103 UCW0M253	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			E/Assiduité	1h				E ou O	1h ou 10mn	1	18									
Avenir : faire son bilan	UCW0L153	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	Dossier/O/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18								
Bioéthique	UCW0L104 UCW0M202	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			E/Assiduité	2h	1			O	15mn	1	18									
Challenge entrepreneurial En partenariat avec Pépîte OZER	UCW0L249 UCW0M328	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/O/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22								
Communication publique, information et questions de santé	UCW0L206 UCW0M294	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			E	2h				E	2h	1	18									
Connaissance du médicament	UCW0L251	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			E	1h30	1			E	1h30	1	18									
Construire un projet entrepreneurial En partenariat avec Pépîte OZER	UCW0L253 UCW0M329	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/O/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22								
Créativité et innovation	UCW0L252	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	O/CR					CR/Vidéo		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Déployer la communication digitale d’une association	UCW0L216 UCW0M304	S1		ETC		1	2	CR/O					CR/Vidéo		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Détention et formation	UCW0L187 UCW0M278	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	Dossier écrit/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Écriture créative au service des marges "sans voix" précarités silencieuses, singularités invisibles	UCW0L199 UCW0M288	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Écriture d'invention et projet créatif	UCW0L232	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	Oral / Recueil					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Egalité Femmes _Hommes... Enjeux, défis et questionnement du "genre" aujourd'hui	UCW0L149 UCW0M259	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	Dossier/O/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Engagement associatif et syndical	UCWAL112 UCWAM112 UCWBL112 UCWBM112	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			O/Support vidéo		1			E	2h	1										
Environnement et santé	UCW0L113		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	4			E/O/QCM					E ou O		1	13	3h					X			
Etoiles et planètes	UCW0L116	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			O/Assiduité	1h30				E	1h30	1	18									
Être citoyen(ne) au quotidien	UCW0L233 UCW0M317		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			E	2h				E	2h	1		18								
FabLabJamSession dans l'Anthropocène En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L215 UCW0M303		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/évaluation produit/O					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1						18						
Femmes dans la littérature de l'Antiquité	UCW0L209 UCW0M297		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/QCM (30mn)					Devoir maison		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Hack ton campus En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L188 UCW0M279	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/O/Assiduité					DM		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22								
Histoire de l'optique géométrique	UCW0L223 UCW0M310	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/ Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18								
Histoire de l'optique ondulatoire	UCW0L224 UCW0M311		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/ Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18								
Histoire des droits de l'homme	UCW0L163 UCW0M262		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			QCM ou Devoir	2h				QCM ou Devoir	2h	1	18									
Histoire des sciences	UCW0L229 UCW0M325	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			E/Assiduité	2h				O	15mn	1	18									
L'Homme préhistorique	UCW0L125 UCW0M255		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			E/Assiduité	1h				E ou O	1h ou 10mn	1	18									
Information et Communication dans les sociétés contemporaines	UCW0L158 UCW0M315		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	QCM + note de synthèse + fiche thématique					CR		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24					X			
Initiation à l'intelligence artificielle	UCW0L250		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	QCM + TP noté					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			9		9							
Internet : culture et communication	UCW0L130	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22								
Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques	UCW0L131	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	O/Dossier écrit / Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22								
La Paix, moteur d’Education, d’Action, de Communication et d’Engagement	UCW0L226 UCW0M307	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	O/Poster					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22								
Le réseau culturel français/ francophone à l'étranger	UCW0L238 UCW0M322	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			O/Rapport	20mn	1			E	2h	1			22							

Les médias des origines à aujourd'hui, mutations et enjeux sociaux	UCW0L243		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			E	1h30	1			E	1h30	1	18									
Les Objets des sciences	UCW0L248 UCW0M327	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			E/Assiduité	2h				O	15mn	1	18									
Les risques naturels en montagne	UCW0L136 UCW0M214	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			Dossier / O / Assiduité	20mn	1			Dossier / O	20mn	1	18									
Linguistique Française - syntaxe et discours	UCW0L139	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	E/O					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
L'Univers	UCW0L140	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			QCM	30mn				QCM	30mn	1	18									
Médias et questions internationales	UCW0L160 UCW0M316	S1		Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			E	1h30	1			E	1h30	1	18									
Migrations, immigrations et étrangers en France	UCW0L190 UCW0M281		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			QCM ou Devoir	2h				QCM ou Devoir	2h	1	18									
Parole et cerveau	UCW0L192	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	E/Compte rendu					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Phonétique phonologie : Acquisition de la prononciation d'une langue étrangère	UCW0L193		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/DM/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22								
Politique et planification linguistique: enjeux de développement pour les états en francophonie	UCW0L241 UCW0M324		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	3			O /Rapport	20mn	1			E	2h	1			22							
Préparer sa candidature CV lettre entretien	UCW0L152 UCW0M252	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	1	E/O/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18								
Sociolinguistique - discours, langue et pouvoir	UCW0L195 UCW0M283		S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	2	DM/QCM					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24								
Zététique et auto défense intellectuelle	UCW0L148 UCW0M285	S1	S2	Obligatoire à choix	Défini en fonction du RDE de chaque parcours	1	5			Dossier		1			Dossier		1	18									

Engagement associatif et syndical	UCWAL112 UCWAM112 UCWBL112 UCWBM112	S1	S2	ETC		1	5			O/Support vidéo		1			E	2h	1										
Eloquence et rhétorique	UCW0L244		S2	ETC		1	2	Oral					Oral		Session de rattrapage intégrée à la Session 1							18					
Information et Communication dans les sociétés contemporaines	UCW0L158 UCW0M315		S2	ETC		1	2	QCM + note de synthèse + fiche thématique					CR		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				24						X		

Légende :

	ETC 2026-2027 renouvelés
	ETC en partenariat
	ETC du site valentinois

SERVICE DES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX INTERDISCIPLINAIRES					Date approbation CFVU : 18/06/2026 N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées					
INTITULE	SEMESTRE		NATURE UE	NOMBRE ECTS	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES				NOMBRE D'HEURES étudiants	
					1ère session		Session de rattrapage		TD	Distanciel
					Evaluation Terminale		Evaluation Terminale			
					70%	30%	30%	70%		
TEDS	S1	S2	OBLIGATOIRE	3	ECRIT	Note assiduité	Report note assiduité	ECRIT	13h	17h

Dispositions Générales SUAPS UGA

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2026-2027

I. Dispositions Générales

1. Inscriptions

L'inscription en "ETC sport" (Enseignement Transversal à Choix) se fait en 3 étapes :

- Avoir choisi obligatoirement l'ETC Sport « Inscription Pédagogique – IPWeb ».
- Avoir effectué une inscription dans un créneau noté (Formation Qualifiante) au SUAPS : <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr>
- Confirmer son inscription en cours auprès de l'enseignant lors de la première semaine de cours

L'inscription en "bonification sport" se fait en 2 étapes :

- Avoir effectué une inscription dans un créneau noté (Formation Qualifiante) au SUAPS : <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr>
- Confirmer son inscription en cours auprès de l'enseignant lors de la première semaine de cours.

2. Présence en cours

La présence aux cours de sport en formation notée est obligatoire tout au long du semestre.

3. Absences

S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies dans les conditions fixées ci-dessous :

- Toute absence doit être justifiée et en aucun cas l'étudiant doit être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le SUAPS : suaps-uga@univ-grenoble-alpes.fr. Toute absence doit être justifiée au plus tard au cours suivant
- En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note 0/20 dans le cadre d'une bonification ou la mention « ABI » dans le cadre de l'ETC seront appliquées à la matière.

- Toute inaptitude médicale de plus de 3 semaines oblige l'étudiant à solliciter un contrat pédagogique de rattrapage (secrétariat, coaching, aide à l'entraînement, recherche documentaire etc.) auprès de l'enseignant. En l'absence de sollicitation de contrat pédagogique de rattrapage la note sera minorée.
- En cas d'inaptitude médicale à la pratique d'une activité sportive, l'étudiant doit se manifester immédiatement auprès de l'enseignant en présentant un certificat médical.

4. Règle particulière aux sports collectifs

Si l'étudiant a choisi un cours avec compétition, la participation aux matchs au sein d'une équipe UGA et la prise de licence FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) sont obligatoires.

5. Tenue de sport

Tenue exigée dans le cadre des enseignements de sport :

- L'étudiant doit se munir d'une tenue adaptée au sport pratiqué.
- Toutes les installations couvertes étant équipées de vestiaires et douches il est conseillé de se changer après la séance.
- Dans les gymnases et autres salles, des chaussures spécifiques sont exigées.
- Selon l'activité, l'étudiant doit veiller à retirer tout objet dangereux (montre, bague, bracelet en métal, boucles d'oreille, piercing) ou non conforme aux règles d'hygiène.
- Ne sont pas concernées ; les protections réglementaires obligatoires nécessaires à la pratique (masque d'escrime, bonnet de bain, casque ou bonnet de ski, etc.). En cas de mauvaises conditions climatiques pour les activités extérieures, des protections n'entravant pas la pratique sportive seront recommandées (bonnets, gants, vêtements de pluie etc.).
- Pour la piscine, le port d'un maillot de bain et d'un bonnet de bain sont obligatoires (shorts et autres sont interdits). En lien avec l'hygiène, les tenues portées sont en matière spécifique à la natation et s'arrêtent au-dessus des coudes et des genoux. Pour des raisons de sécurité, les tenues doivent coller au corps.
- L'enseignant responsable du cours est seul juge à apprécier la bonne application de ces dispositions dans l'activité pratiquée ; l'enseignant se garde la possibilité de ne pas accepter un étudiant se présentant au cours dans une tenue inadaptée, dangereuse ou inadaptée aux règles d'hygiène.

II. Evaluation et modalités de contrôle

Les modalités d'évaluation sont précisées par les enseignants dans chaque activité physique, sportive et artistique (cf. tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances).
Chaque étudiant a accès, le cas échéant, à une session de rattrapage (seconde chance).

1. Session de Rattrapage

Pour la participation à la session de rattrapage et la prise en compte de la note de rattrapage, l'étudiant doit se référer au règlement des études de son parcours de formation

L'étudiant est concerné par la session de rattrapage si :

- Il a choisi l'ETC sport
- Il a obtenu une note inférieure à 10 ou une ABJ = Absence justifiée (sans obtention du semestre ou de l'année par compensation).
- Il est défaillant à la session 1 (a obtenu une ABI = absence injustifiée).

Si l'étudiant a obtenu un semestre et/ou une année par compensation, il n'est pas autorisé à se présenter à la session de rattrapage sauf si la renonciation à la compensation est prévue dans le Règlement des Études (se rapprocher du secrétariat de parcours de la composante).

Pour les étudiants n'ayant pas validé l'ETC sport en première session, la participation à la session de rattrapage est conditionnée au fait de s'être inscrit à la session de rattrapage auprès du SUAPS UGA.

La session de rattrapage comprend **une épreuve écrite de deux heures** qui peut porter, par exemple, sur des aspects réglementaires, historiques, techniques, tactiques, stratégiques, habiletés mentales...)

Pour les étudiants ayant choisi sport en ETC et défaillants aux deux semestres, deux sessions de rattrapage seront proposées en juin.

2. Situation sanitaire exceptionnelle

Les modalités d'évaluation peuvent être adaptées en cas de situation sanitaire exceptionnelle (pandémie...).

- Lorsque l'enseignement pratique n'a pu débuter compte tenu du contexte sanitaire, il est proposé de neutraliser l'enseignement.
- Lorsque l'enseignement pratique ne peut être tenu en distanciel compte tenu du contexte sanitaire, il est proposé de le remplacer par un enseignement théorique.

- Lorsque l'enseignant n'a pu évaluer l'étudiant en contrôle continu et en contrôle terminal compte tenu du contexte sanitaire, il est proposé de remplacer cette évaluation par le rendu d'un travail théorique en note unique.
- Pour les étudiants défaillants en ETC sport à un ou deux semestres, dans la situation où l'écrit ne pourrait être tenu compte tenu du contexte sanitaire, il sera proposé **une ou deux sessions d'oral**. Le jury d'oral est composé de deux enseignants (un enseignant responsable de l'activité et un enseignant membre du SUAPS UGA).

Les éléments sur lesquels l'étudiant est interrogé sont liés à l'activité physique concernée, par exemple sur des aspects réglementaires, historiques, techniques, tactiques, stratégiques, habiletés mentales etc. :

- Préparation : 15 minutes
- Épreuve : 15 minutes dont 5 minutes d'exposé + 10 minutes d'échanges

		Année de la Formation/Domaine/Mention : Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Responsable de l'Année :						Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :				Date approbation Conseil composante : Date approbation CPVU ou CSPM : N° de version dans l'accréditation : Régime Formation Modalité Formation											
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulés spécifiques des Blocs de connaissances et de compétences (si différents fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières) ETC ou bonification sport	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée Uniquement pour l'ETC	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen: Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES							
								Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP				
								Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %			
SEMESTRE 1																							
		Sport - Activités Gymniques		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Apnée		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique		épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Athlétisme		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	30%	épreuve pratique	70%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Aviron		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Badminton		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Basket-Ball		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Beach-Volley		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Biathlon Laser		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Combat		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Coopération Handi-Valide		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Course orientation		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Danse		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Escalade / Montagne		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Escrime		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	100%						E - 2h00	100%	24						
		Sport - Football / Futsal		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Forme et Bien Etre		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Glisse Ski - Snow		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Golf		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Handball		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	25%	épreuve pratique	75%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Natation		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Parkour		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Planché à Voile - Funboard		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	100%						E - 2h00	100%	24						
		Sport - Plongée		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Randonnée		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Rugby		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Tennis		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Tennis de table		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Tir à l'arc		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	40%	épreuve pratique	60%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Ultimate		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Vélorution		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - Volley		UHWAL002	OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Sport - VTT		UHWAL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Badminton			OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Basket-Ball			OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Corps et Santé			OUV + B			épreuve pratique		épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Crosstraining			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Danse			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Escalade			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Escrime			OUV + B			épreuve pratique	100%						E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Football / Futsal			OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Handball			OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Musculation			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Natation			OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Padel			OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
		Valence - Sport Tennis			OUV + B					épreuve pratique	100%				E - 2h00	100%	24						
				Total ECTS / Semestre		0	Total Nbre d'heures													0,00	1080,00	0,00	0,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* **Légende des couleurs des colonnes G, I, L, M, O :**

bleu + rouge ou bleu + rose = **ECI** (Evaluation continue intégrale)

bleu + vert + noir + rose = **ECET** (Evaluation continue et évaluation terminale)

vert + rose = **ET** (Evaluation terminale)

		Année de la Formation/Domaine/Mention : Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Responsable de l'Année :						Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :				Date approbation Conseil composante : Date approbation CPVU ou CSPM : N° de version dans l'accréditation : Régime Formation Modalité Formation									
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulés spécifiques des Blocs de connaissances et de compétences (si différents fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières) ETC ou bonification sport	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée Uniquement pour l'ETC	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES					
								Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP		
								Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %	
SEMESTRE 2																					
		Sport - Activités Gymniques		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Apnée		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Athlétisme		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	30%	épreuve	70%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Aviron		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Badminton		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Basket-Ball		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Beach-Volley		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Biathlon Laser		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Combat		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Coopération Handi-Valide		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Course orientation		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Danse		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Escalade / Montagne		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Escrime		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	100%						E - 2h00	100%		24			
		Sport - Football / Futsal		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Forme et Bien Etre		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Glisse Ski - Snow		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Golf		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Handball		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	25%	épreuve	75%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Natation		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Parkour		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Planche à Voile - Funboard		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	100%						E - 2h00	100%		24			
		Sport - Plongée		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Randonnée		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Rugby		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Tennis		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Tennis de table		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Tir à l'arc		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	40%	épreuve	60%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Ultimate		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Vélorution		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - Volley		UHWBL002	OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Sport - VTT		UHWBL002	OUV + B			épreuve pratique	60%	épreuve	40%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Badminton			OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Basket-Ball			OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Corps et Santé			OUV + B			épreuve pratique		épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Crosstraining			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Danse			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Escalade			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Escrime			OUV + B			épreuve pratique	100%						E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Football / Futsal			OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Handball			OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Musculation			OUV + B			épreuve pratique	50%	épreuve	50%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Natation			OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Padel			OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
		Valence - Sport Tennis			OUV + B					épreuve	100%				E - 2h00	100%		24			
Total ECTS / Semestre						0	Total Nbre d'heures										0,00	1080,00	0,00	0,00	

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

*** Légende des couleurs des colonnes G, I, L, M, O :**

bleu + rouge ou bleu + rose = **ECI** (Evaluation continue intégrale)

bleu + vert + noir + rose = **ECET** (Evaluation continue et évaluation terminale)

vert + rose = **ET** (Evaluation terminale)

Année de la Formation/Domaine/Mention :

Parcours-type :

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation :

Responsable de l'Année :

Code Diplôme :

Code VDI :

Code Etape :

Code VET :

Date approbation Conseil composante :

Date approbation CFVU ou CSPM :

N° de version dans l'accréditation :

Régime Formation

Modalité Formation

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulés spécifiques des Blocs de connaissances et de compétences (si différents fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE) ETC ou bonification sport	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée Uniquement pour l'ETC	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
								1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
								Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 1																			
		Sport - Activités Gymniques		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Apnée		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Athlétisme		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	30%	épreuve pratique	70%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Aviron		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Badminton		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Basket-Ball		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Beach-Volley		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Biathlon Laser		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Combat		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Coopération Handi-Valide		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Course orientation		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Danse		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Escalade / Montagne		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Escrime		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	100%					E - 2h00	100%		24		
		Sport - Football / Futsal		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Forme et Bien Etre		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Glisse Ski - Snow		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Golf		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Handball		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	25%	épreuve pratique	75%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Natation		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Parkour		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Planche à Voile - Funboard		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	100%					E - 2h00	100%		24		
		Sport - Plongée		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Randonnée		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Rugby		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Tennis		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Tennis de table		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Tir à l'arc		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	40%	épreuve pratique	60%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Ultimate		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Vélorution		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Volley		UHWAM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - VTT		UHWAM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Badminton			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Basket-Ball			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Corps et Santé			ETC + B			épreuve pratique		épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Crosstraining			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Danse			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Escalade			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Escrime			ETC + B			épreuve pratique	100%					E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Football / Futsal			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Handball			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Musculation			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Natation			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Padel			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Tennis			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		

		Total ECTS / Semestre	0	Total Nbre d'heures	0,00	#####	0,00	0,00
--	--	-----------------------	---	---------------------	------	-------	------	------

Commentaires : pour retirer le commentaire lié à la cellule"Total Nbre d'heures CM" cliquer droit sur le commentaire, désactiver la modification de texte, supprimer

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention :

Parcours-type :

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation :

Responsable de l'Année :

Code Diplôme :

Code VDI :

Code Etape :

Code VET :

Date approbation Conseil composante :

Date approbation CFVU ou CSPM :

N° de version dans l'accréditation :

Régime Formation

Modalité Formation

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulés spécifiques des Blocs de connaissances et de compétences (si différents fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE) ETC ou bonification sport	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée Uniquement pour l'ETC	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient nt (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
								1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
								Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 2																			
		Sport - Activités Gymniques		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Apnée		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Athlétisme		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	30%	épreuve pratique	70%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Aviron		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Badminton		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Basket-Ball		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Beach-Volley		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Biathlon Laser		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Combat		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Coopération Handi-Valide		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Course orientation		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Danse		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Escalade / Montagne		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Escrime		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	100%					E - 2h00	100%		24		
		Sport - Football / Futsal		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Forme et Bien Etre		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Glisse Ski - Snow		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Golf		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Handball		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	25%	épreuve pratique	75%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Natation		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Parkour		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Planché à Voile - Funboard		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	100%					E - 2h00	100%		24		
		Sport - Plongée		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Randonnée		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Rugby		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Tennis		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Tennis de table		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Tir à l'arc		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	40%	épreuve pratique	60%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Ultimate		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Vélorution		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - Volley		UHWBM002	ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Sport - VTT		UHWBM002	ETC + B			épreuve pratique	60%	épreuve pratique	40%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Badminton			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Basket-Ball			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Corps et Santé			ETC + B			épreuve pratique		épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Crosstraining			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Danse			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Escalade			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Escrime			ETC + B			épreuve pratique	100%					E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Football / Futsal			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Handball			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Musculation			ETC + B			épreuve pratique	50%	épreuve pratique	50%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Natation			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Padel			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
		Valence - Sport Tennis			ETC + B					épreuve pratique	100%			E - 2h00	100%		24		
Total ECTS / Semestre						0	Total Nbre d'heures								0,00	1080,00	0,00	0,00	

Commentaires :

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées